



PLACE DE L'ÉCHOGRAPHIE T1 ET DES PRÉLÈVEMENTS INVASIFS AVEC LE DPNI

Dr Cécile FANGET CHU de Saint Etienne 06/04/2017



- Arsenal de dépistage
 - Echographie du premier trimestre
 - Marqueurs sériques du premier trimestre
 - Marqueurs sériques du deuxième trimestre
 - DPNI
 - **—** ...
 - Quand? Comment? Pour qui?



Peut-on se passer de l'échographie du 1^{er} trimestre avec le DPNI?

NON



L'échographie du premier trimestre est et restera indispensable

- Rôles :
 - Datation de la grossesse par la LCC



Recherche de malformations





















Performances de l'écho T1

Nicholaides 2011: Prenat diagnososis Challenges in the diagnosis of fetal non chromosomal abnormalities

- 44 959 patientes, écho de dépistage entre 11 et 13SA puis 20SA, exclusion des fœtus avec anomalies de caryotypes
- On retrouve des malformations chez 488 fœtus (1,1%) dont 43,6% diagnostiqués entre 11 et 13SA
 - SNC : acranie, exencéphalie
 - Anomalies de la paroi anterieure
 - Mégavessie
 - Anomalies des membres (agénésie mains ou pieds)
 - Pathologies osseuses
 - Hernies diaphragmatiques

- Evaluation de la chorionicité







- Mesure de la clarté nucale





 En France, depuis l'arrêté de 23 juin 2009, pour valider le calcul du risque de la trisomie 21 fœtale, la CN et la LCC doivent être mesurées entre 11 et 13 SA et 6 jours par un échographiste accrédité inscrit à un réseau de périnatalité avec numéro d'identifiant

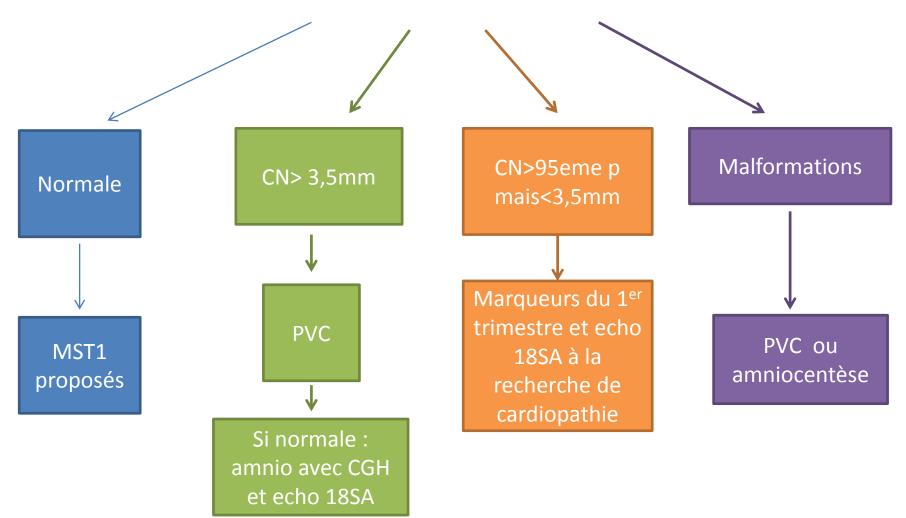
- Consentement ou refus (arrêté du 14/01/2014)
 - Lors du premier examen médical, ou à défaut au cours d'une autre consultation, toute femme enceinte est informée de la possibilité de réaliser les examens de dépistage :
 - Si opposition à cette information : attestation de refus à faire signer
 - Si information, signature du consentement.

 Concernant l'échographie, le consentement est donné avant la réalisation du premier examen, pour l'ensemble des examens qui seront réalisés pendant la grossesse. Il est révocable, à tout moment selon les mêmes formes.

L'original de l'attestation est conservé dans le dossier médical, une copie est remise à la patiente et au praticien qui effectue les examens.

Conduite à tenir après l'écho T1

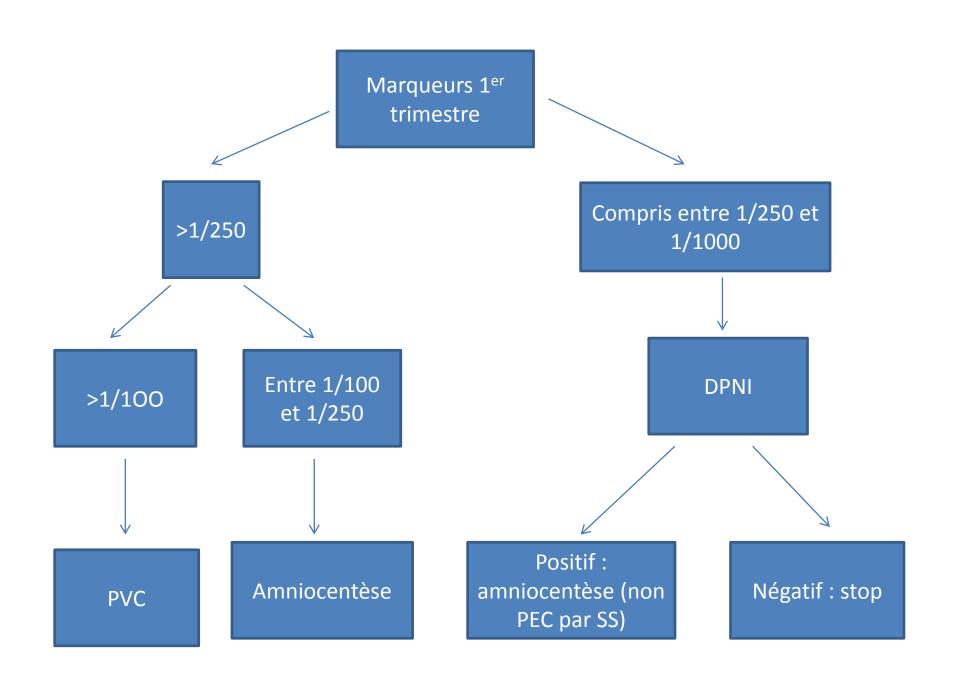
Echographie T1



Marqueurs sériques du 1^{er} trimestre

- Les MST1 permettent par le dépistage combiné de dépister 86% de fœtus porteurs de T21 avec un taux de FP de 5%
- En 2015: 4,3% >1/250, VPP: 2,9 et7,5%

Agence de biomédecine



Marqueurs sériques du 2eme trimestre

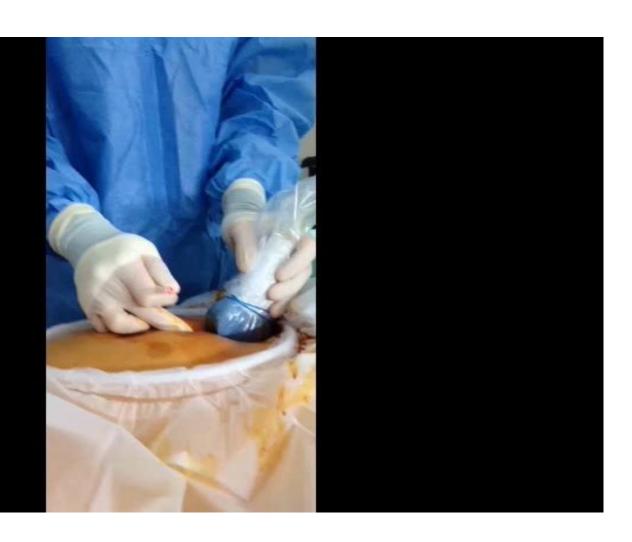
- Entre 14SA et 1 jour et 17SA et 6 jours
 - Si pas d'échographie T1
 - Si pas de marqueurs sériques T1 prescrits
 - Si échographiste non accrédité
 - Possibles pour les grossesses gémellaires
 - Alpha FP et Beta HCG
 - Si à risque : amniocentèse



PVC



- Entre 11 et 14SA
- Prescrit après une consultation spécialisée (artR162-16-7 du code de santé publique), permet l'obtention d'information sur le fœtus par l'analyse du trophoblaste (tissu appartenant au fœtus)
- Indication : étude des chromosomes du fœtus et de plus de 200 anomalies génétiques par analyses cytogénétiques , enzymatiques ou ADN
- **Technique directe sans culture** : résultats rapides
- **Culture** : analyse de la structure des chromosomes , obtention des résultats en 3 semaines
- Rares cas d'anomalies confinées au placenta (1%)
- Si CN augmentée avec caryotype normal à la PVC, proposer amniocentèse avec CGH de confirmation



Amniocentèse

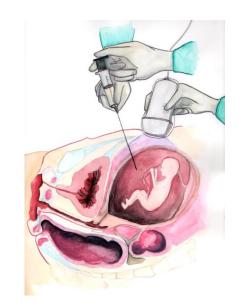
Après 15SA

Résolution faible : 5Mb

Culture cellulaire : rendu en 3 semaines

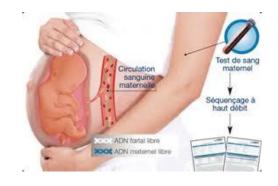
Indications

- Si marqueurs entre 1/100 et 1/250
- Signes d'appels échographiques diagnostiquée après 14SA
- PVC normale et hyperclarté nucale ou anomalie échographique : proposer la CGH array (ACPA)
- Confirmer un DPNI +
- ATCD d'anomalies chromosomiques , parent porteur d'une anomalie équilibrée
- Séroconversion maternelle (toxo, CMV, varicelle...)
- CGH array: technique de cytogénétique sur puces permettant d'analyser les variations du nombre de copies dans l'ADN (Copy Number Variation)sur tout le génome (del/dup)
- 6% de CNV pathogènes cryptiques (non vus sur caryotype standard) en cas de signes d'appels échographiques



- Avantages de la PVC par rapport à l'amniocentèse :
 - Permet un diagnostic plus précoce
 - Un délai de réponse moins long
 - Une PEC plus précoce avec si nécessaire la possibilité d'un curetage pour une IMG

DPNI



A proposer

- Risque>1/1000
- >38 ans
- Transloc Robertsonienne impliquant le chro 21
- ATCD de T21
- (marqueurs hors bornes)
- (grossesse gg)

Pourront être détectées

- Trisomies 21, 18, 13
- Anomalies confinées au placenta (FP : 1/800)
- Tumeur maternelle
- Vanishing twin (résultat faussement + si jumeau arrêté avec T21)

- Un test positif doit être contrôlé par une amniocentèse
- Il s'agit d'un test de dépistage et non de diagnostic
- L'ADN provient du cytotrophoblaste, ce n'est pas un caryotype fœtal, il y a 1% de FP
- Ne peut être utilisé dès lors qu'il y a une anomalie échographique (8% d'anomalies chromosomiques autres que T13,18 et 21)

Etude sur 29 CPDPN

- Performance and indications of noninvasive prenatal testing using cell free circulating fetal DNA (cffDNA) for the detection of fetal trisomy 21, 18 and 13 in France, A. Benachi 2015
- Patientes à risque avec marqueurs ou anomalies écho
- 886 caryotypes et DPNI
 - Si pas d'anomalies échographiques et FDR (âge, ATCD, marqueurs)
 - 3,1% anomalies autres queT21, 13 ou 18 (dont 1 patho)
 - VPP pour T21:58% (vs 5% avec marqueurs)
 - Avec anomalies échographiques (376) :
 - 6,7% d'anomalies autres que trisomies 13,18,21

Conclusion

- Modifications des stratégies de dépistage
- L'échographie garde toute sa place
- L'arrivée du DPNI et sa probable prise en charge par la SS va modifier considérablement la prise en charge des patientes avec :
 - une diminution des prélèvements invasifs (95%)
 - une diminution des pertes fœtales
 - et une augmentation du taux de détection des T21 passant de 85% à 99%
- Mais problème actuel du délai de résultat, du coût, de la formation des professionnels de santé, nbre de labo nécessaires
- 15/04/2017 : HAS va statuer sur les indications du DPNI et modalités de remboursement

MERCI

